



respectons
ନିମ୍ନ ଲିଖିତ

CHARTRE POUR LA QUALITÉ DE LA VIE NOCTURNE

2020

Rejoignez-nous !

Mesdames, Messieurs,
Chers exploitants,

Grâce à vous, la vie nocturne est l'un des moteurs de l'attractivité de notre ville !

Ce dynamisme est aussi encouragé par une volonté politique forte qui s'est traduite par la création en 2006 d'une charte pour la qualité de la vie nocturne. Elaborée par la Ville de Lyon avec la Préfecture et les représentants des établissements de nuit lyonnais, cette charte fixe des règles pour accompagner le développement de la vie nocturne tout en respectant le vivre-ensemble si cher à notre cité. Elle établit également un cadre de dialogue entre les différents acteurs, mais aussi un cadre de concertation permettant de travailler sur des initiatives concrètes autour du développement touristique, de la vie culturelle et festive, de la prévention des conduites à risques...*

En 2019, près de 220 établissements se sont engagés et ont ainsi bénéficié des avantages de cette charte.

Si vous aussi, vous souhaitez adhérer à la charte, envoyez nous votre demande d'adhésion (formulaire joint) avant le 28 février 2020.

Alors, rejoignez-nous pour construire ensemble une vie nocturne de qualité !

L'Adjoint au Maire de Lyon

Délégué à la Sécurité, à la Salubrité,
à la Tranquillité publique, aux Occupations
non commerciales du domaine public,
aux Déplacements et à l'Éclairage public

L'Adjointe au Maire de Lyon

Déléguée au Commerce, à l'Artisanat
et au Développement Économique

L'Adjoint au Maire de Lyon

Délégué aux Sports,
aux Grands Évènements
et au Tourisme

* Pour en savoir plus sur le contenu de la charte, rendez-vous sur lyon.fr
ou contacter la Direction Sécurité et Prévention de la Ville de Lyon au 04 72 07 38 31



respectons
nos voisins

CHARTRE POUR LA QUALITÉ DE LA VIE NOCTURNE

2020

DEMANDE D'ADHÉSION

Je soussigné(e), Madame, Monsieur _____

Gérant de l'établissement (enseigne) _____

Type d'établissement (bar, restaurant...) _____

Adresse _____

Téléphone / mail _____

Déclare vouloir adhérer à la Charte pour la qualité de la vie nocturne*.

De fait, je m'engage solennellement à appliquer les dispositions suivantes destinées au respect de l'ordre, de la sécurité et de la tranquillité publics :

- Respecter les lois et règlements en vigueur ou à venir et régissant mon activité.
- Prendre toutes les dispositions de manière à assurer le bon ordre dans mon établissement ainsi qu'à ses abords, et veiller tout particulièrement à maintenir la tranquillité du voisinage.
- Faire effectuer une étude d'impact en cas de travaux ou de modifications susceptibles d'avoir des conséquences sur le niveau d'isolement acoustique.
- Informer mes clients sur les bonnes pratiques liées à la vie nocturne (civisme à la sortie de l'établissement).
- Être présent dans mon établissement lors de la location de ce dernier.
- Maintenir dans un état de propreté irréprochable les abords de mon établissement et les équiper de cendriers non amovibles.
- Respecter les dispositions de la loi du 22 juillet 2009 et notamment mettre en œuvre des actions de sensibilisation sur les risques de consommation excessive d'alcool.
- Veiller à empêcher tout trafic et toute consommation de stupéfiants.

...

Fait à Lyon, le _____ 2020
Nom et cachet de l'établissement

Signature du gérant

Formulaire à retourner avant le 28 février 2020 :

Direction Sécurité Prévention - Service Tranquillité Publique
Ville de Lyon - 69205 Lyon cedex 01
Télécopie : 04 72 07 38 02 - prevsecu.licence@mairie-lyon.fr

*L'adhésion ne sera définitive qu'après validation de la demande par le Comité d'Adhésion